

On vous dit tout sur le PPPT (Projet Plan pluriannuel de Travaux)



Expositive, démonstrative, active, expérientielle : en présentiel ou en formation à distance synchrone (en visioconférence)
Possibilité d'organisation en intra-entreprise (sur devis)



7 heures

TARIF PUBLIC

A partir de 350,00 €

DÉLAI D'ACCÈS

Entre 15 jours et 90 jours suivant programmation au planning annuel

NATURE DE L'ACTION

PAC : Action de formation permettant de favoriser le développement des compétences des travailleurs

PÉDAGOGIE ET ÉVALUATION

QCM (Questions à choix multiples) durant le parcours permettant de s'auto-évaluer et avec le formateur collectivement : quiz (jeux dynamiques), participation et réponses aux questions du formateur.

FORMALISATION

Attestation individuelle de fin de formation

PARTICIPANTS



PUBLIC

Propriétaire ou Maître d'ouvrage : Gestionnaire de patrimoine, d'immeuble

Donneurs d'ordre : Architecte, maître d'oeuvre

Agent immobilier : Administrateur de bien, syndic de copropriété ou transactionnel.

Cette formation permet également de répondre aux obligations de formation dans le cadre de la loi ALUR (thématique Juridique).



PRÉREQUIS

Aucun



OBJECTIFS

Comprendre le Projet Plan Pluriannuel de Travaux ; connaître son cadre réglementaire ;

Comprendre l'identification des travaux inscrits dans le PPPT et leur priorisation ;

Savoir comment s'élabore un PPPT : Mode d'emploi pas à pas ;

Connaître les aides financières mobilisables





PROGRAMME

Introduction - Cadre réglementaire, obligations et sanctions encourues
Comprendre l'identification des travaux inscrits dans le PPPT
Elaboration du PPPT : Mode d'emploi pas à pas
Les aides financières mobilisables



FORMATEURS

Formateurs salariés ASE Formation et/ou formateurs partenaires, experts dans les diagnostics immobiliers obligatoire



MOYENS PEDAGOGIQUES

En présentiel, présentation sur vidéoprojecteur ou en visioconférence. Projection numérique des supports (diapositives commentées, exposés, échanges expérience terrain, cas pratique, ...). Animation des séances en visio avec des mises en situation et quizz dynamiques.

Matériel requis pour la formation en distanciel : ordinateur (type PC ou tablette), connexion internet, caméra et microphone



ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les formations en présentielles sont réalisées dans les salles de formation du centre (ADAP déposé et validé, Registre d'accessibilité consultable), celles de nos partenaires ou en location (ERP).

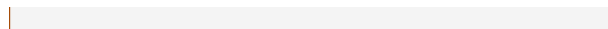
Les formations Ouvertes à Distance peuvent être suivies par un public en situation de handicap (hors handicap visuel ou auditif) à l'aide d'un terminal type ordinateur fixe / portable ou une tablette tactile. Un système audio type enceintes est nécessaire pour suivre la formation. Plus d'infos sur

Pour toute question notre référent Handicap reste joignable au 04.66.21.21.46.



SATISFACTION

Taux de satisfaction :



Variable non renseignée %

Taux de réponse : 0% (0 participants ont répondu / 0 n'ont pas répondu)



ASE FORMATION

5 Avenue de la Dame – ZONE EURO 2000 – 30132 CAISSARGUES

SIRET 44781273600026 - Déclaration d'activité 91300304330 (Occitanie)

[ASE-FORMATION.COM](https://www.ase-formation.com)

04 66 21 21 46

